

La coopération sud-sud, frein ou opportunité pour l'émergence des Etats en développement ? Analyse critique des Accords Sino-Congolais

Marie-Paul AWA KENDEWA and Catherine MOYAMU ABILO

Département des Relations Internationales, Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques, Université de Kisangani, RD Congo

Copyright © 2017 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Les errements des accords sino-congolais, contrairement à toutes les attentes de la République Démocratique du Congo pour son émergence, constituent les enjeux qui continuent à tarauder la méninge des analystes congolais. L'inertie de la RDC à la participation avec force aux échanges commerciaux internationaux constitue un défi majeur à l'émergence de cet Etat. En ce sens, cet article démontre la nécessité pour la RDC de revisiter et de réorienter carrément ces accords si possible vers son industrialisation lourde en lieu et place des infrastructures. De toute évidence près, l'industrialisation de la RDC serait une prospective possible de la diversification de l'économie nationale et pourquoi pas de la transformation des minerais en vue d'obtenir un plus-value de ses produits de base. Il sied de signaler que les matières premières sur base desquelles les accords sino-congolais ont été conclus, sont les ressources épuisables et non renouvelables et de ce point de vue, les tonnages estimés des minerais par ces accords sont colossaux voire dangereux pour la gestion durable de la RDC et sont capables de dépouiller ce pays de son slogan à tort ou à raison de scandale géologique. D'où cette étude appelle la RDC à l'usage rationnel de son boom de minerais et tenir compte des générations futures (le développement durable). L'utopisme et l'irréalisme sont présents sur la coopération sino-congolais et le futur possible pour l'émergence de la RDC en devient hypothétique car cette recherche démontre qu'il s'agit d'un accord de coopération Léonin Où seule la Chine tire la part de lion. A ce fait, l'étude fait une interpellation à la diplomatie économique de la RDC à agir conséquemment pour que les accords sino-congolais puissent être l'élément déclencheur de développement de la RDC.

KEYWORDS: coopération sud-sud, développement, matières premières, infrastructures, transfert des technologies, émergence.

1 INTRODUCTION

Lorsque nous nous intéressons aux écrits sur la coopération sud-sud et les critiques qui existent de son temps sur de la coopération Nord-sud, nous pouvons être tenté de conclure vite en besogne que, la coopération tant bilatérale que multilatérale entre les Etats du sud serait une panacée pour l'émergence des pays du sud. En effet, nombreux analystes économiques africains affirment que, le talon d'Achille de la coopération internationale est celle faite entre les Etats du tiers monde (les pays sous développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine) avec les Etats du premier monde (les USA et l'URSS) y compris les pays du deuxième monde (les pays développés de l'Europe Occidentale ainsi que le Japon, le Canada et l'Australie)¹. Néanmoins, les Pays du sud sont souvent à tort ou à raison dupés ou perdants au détriment des pays du Nord, qui se tapent la part de lion et par conséquent la solution pour le développement ou l'émergence des Etats en développement pourrait être possible que, par l'étalonnage et/ou la stratification de la coopération internationale sud- sud. C'est-à-dire que

¹ Cette division du Monde est reprise avec clairvoyance dans le livre de Commandant MBAYE Cissé, intitulé *l'affirmation d'une stratégie de puissance : la politique africaine de la chine, fondements et manifestations de la politique africaine de la chine, perspectives sino-africaine*, cassette Paris France 2007 disponible en ligne sur www.diploweb.com, consulté le 28 décembre 2016 à 18 h.

les pays sous développés coopèrent entre eux pour supplier leurs conditions socio économiques et que les pays développés en fassent autant entre eux.

Cette façon de penser la coopération internationale trouve son explication dans les nombreuses récriminations formulés par les pays en développement aux pays développés dans leur coopération. Et cette monographie exhaustive de proclamer la coopération Nord-sud, constitue à notre avis un défi de taille dans la recherche car elle a comme l'objet d'apporter ce que la toile ne fournit pas.

Qu'a cela ne tienne, force est de reconnaître que, il est inéluctable qu'aucun pays à travers le monde superpuissant soit-il, ne se suffit à lui seul sur tous les plans (économique, politique et culturel). Si les uns semblent se suffire économiquement, les autres se prétendent politiquement, d'autres encore culturellement ainsi de suite. Les insuffisances dans un ou un autre domaine social appelle toujours à l'interdépendance entre les Etats. C'est pourquoi, le maître-mot issu de ce constat d'exigence d'interdépendance est la coopération.

Ainsi, la nécessité de la coopération entre Etats s'est imposée par la force de la réalité sociale qui exige que les nations, riches et pauvres, puissantes ou faibles, s'entraident, se solidarisent, s'affaiblissent, donc s'échangent et coopèrent. Par ce fait, la coopération est l'une des clés pour la sortie de carcan de la pauvreté.

Il se fait que malgré son caractère classique, cette coopération n'a cessé de ne profiter qu'aux plus puissants des Etats intéressés. Les Etats moins puissants ne se contentaient que des miettes des plus puissants. Et encore là, il faut noter que, ces Etats ont opérés la mutation dans leur coopération internationale car ils se sont sentis épuisés et essouffés sans pour autant croiser les bras. N'ayant pas obtenu gain de cause dans leur coopération avec les Etats développés, les Etats en développement quasiment général ont fait les doux yeux à eux-mêmes et aux autres Etats asiatiques de même rang qu'eux. Il s'agit là d'une motivation à la base de la coopération sud-sud dont la préoccupation est celle de dégager les pesanteurs de l'émergence. Tel est le cas de la coopération entre la RDC et la Chine.

La République Démocratique du Congo s'est convaincu que, n'ayant pas réussi à développer son peuple avec la coopération occidentale, cette fois avec la coopération chinoise, surtout avec la stratégie « donnant-donnant », et « gagnant-gagnant » ils répondront aux attentes de son peuple sur les plans économique, politique et culturel.

Etant à l'ère de la mondialisation, ces deux pays ont saisi la balle au bond pour s'inscrire dans le processus de coopération qui pourrait paraître comme une aubaine pour leurs peuples. Néanmoins, le résultat attendu pour cette coopération sino-congolaise, semble ne pas être favorable pour le développement de la RDC, c'est ainsi que Blaise Sary Ngoy² affirme que la Chine n'invente pas des nouvelles règles d'économie libérale, elle est, certes socialiste mais elle pratique le productivisme de la même manière que les Pays occidentaux. Par ce fait, le continent Africain continue donc d'assumer son rôle traditionnel de fournir des matières premières et d'importatrice des produits finis. L'auteur démontre que, le commerce extérieur chinois avec le continent Africain a atteint le chiffre de 106,8 milliards de dollars américains, en 2009, soit plus au mois 7 à 8% des exportations total de la Chine vers le monde, mais ces chiffres profitent plus à la Chine qu'au Pays Africains.

Eu égard à ce qui précède, certaines questions méritent d'être posées dans cet article à savoir : Comment cette coopération peut-elle profiter à la RDC afin de permettre son développement ? (comment rendre cette coopération bénéfique pour la RDC ?), quelles sont les causes qui freinent ou bloquent le développement de cette dernière à travers cette coopération ?

Afin d'expliquer nos hypothèses, le schéma Mertonien de l'analyse fonctionnelle nous paraît adapté dans le cadre de notre démarche comme méthode³. En effet, la coopération Sino-Congolaise est une fonction qui est considérée premièrement comme conséquence de non aboutissement aux ententes des pays en voie de développement, de voir leurs pays se développer par la coopération Nord-Sud. Deuxièmement, cette coopération Sino-Congolaise se présente encore aujourd'hui comme conséquence de la persistance du sous développement de la RDC malgré cette coopération Sud-Sud, laquelle la RDC avait placé son espoir avec l'idée de voir son pays émergé.

La fonction manifeste de la coopération Sino-Congolaise est l'aide au développement pour l'émergence de la RDC, tandis que la fonction latente de cette coopération est la conquête de l'Afrique en général et de la RDC en particulier par la Chine,

² Blaise Sary Ngoy, *la politique étrangère de Joseph Kabila Les politiques étrangères des Etats menacés de décompositions*, harmattan, Paris, 2014, P. 187

³ ESISO Asia Amani, *manuel de méthodologie de recherche en sciences sociales*. IRSA, Université de Kisangani 2012, P.93-94

afin de marquer la présence Chinoise dans le continent Africain. Cette coopération étant un accord gagnant-gagnant, la dysfonction de cette fonction serait le déséquilibre des gains entre les parties ; la RDC donne plus et ne gagne rien. Ainsi donc, la coopération profite plus à la Chine qu'à la RDC.

En effet, pour rendre cette coopération bénéfique à la RDC, le substitut fonctionnel serait la révision du contrat ; c'est-à-dire, la RDC doit premièrement revoir ce contrat, afin de l'orienter vers la dynamique d'échanges des technologies (transfert des technologies), avant celui d'échange des capitaux à l'exploitation des ressources naturelles. Ce qui va lui permettre de posséder d'abord sa propre technologie afin d'exploiter seule ses ressources. C'est donc après avoir exploité ces dernières, qu'elle pourra en deuxième lieu, signer le contrat d'échange des capitaux non pas avec l'exploitation de ressources naturelles, mais cette fois ci, avec les matières premières déjà extraites par elle-même.

Les techniques utilisées dans notre démarche sont celles de récoltes et de traitement des données. Pour les techniques de récoltes des données, nous avons fait Usage à la technique documentaire, l'observation directe désengagée puis l'internet qui nous a facilité l'accès à une partie de nos informations. Quant à la technique du traitement des données, nous avons fait usage à la technique d'analyse de contenu et celle d'interprétation des informations avant leur insertion dans cette dissertation.

Parmi les théories des relations internationales, celle qui cadre à cette réflexion nous la tirons des théories de la coopération internationale. Ainsi, ces dernières comprennent plusieurs approches. C'est donc l'approche réaliste de la coopération qui explique mieux les causes à la base des désavantages de cette coopération pour le développement de la RDC. Ainsi, la coopération, pour les Etats comme pour les autres acteurs internationaux, est considérée par les réalistes en général comme importante mais difficile en raison de l'anarchie internationale et du dilemme de la sécurité. Leur raisonnement est basé sur un argument simple : du fait de l'absence d'autorité supranationale qui veille à l'application des accords,⁴ « certains Etats risquent de renier leurs engagements et de tromper les autres en ne respectant pas leur promesse et en faisant défection. Les menaces de sanctions ou les promesses de bénéfices sont souvent insuffisantes et le rôle du droit ne peut être que limité et précaire. De plus si les Etats privilégient leurs gains relatifs (gagner plus que l'autre) ils négligent les gains absolus qui pourraient les inciter à coopérer. Lorsque des bénéfices mutuels sont escomptés d'une coopération, les dirigeants politiques d'un Etat veillent à ce que l'autre Etat partenaire n'enregistre pas davantage de bénéfices. Même lorsque la coopération s'annonce fructueuse, certains Etats préféreront y renoncer car leur partenaire, potentiellement adversaire de demain, pourrait s'en trouver renforcé ».⁵

C'est dans cet ordre d'idée que la Chine cherche à tirer gain dans cette coopération et maintenir la RDC dans le statu quo, c'est-à-dire dans sa position de pays sous développé, de peur que le développement de cette dernière (la RDC) puisse lui donner la force de s'imposer elle aussi comme puissance émergente sur la scène internationale, et même devenir un jour son adversaire.

Cet article poursuit comme objectifs :

- Répertorier les conditions nécessaires qui peuvent permettre à la coopération sino-congolaise d'aboutir à l'équilibre des gains entre les parties, afin de faciliter le développement harmonieux de la RDC, tout en ressortant quelques perspectives
- Identifier les causes qui sont à la base du non aboutissement de la coopération sud-sud au développement de la RDC.

Sur le plan spatio-temporel, cette étude prend en compte les réalisations des investissements chinois en RDC, et couvre la période allant de 2009, année de la signature des accords Sino-Congolais jusqu'en 2016.

Cet article est subdivisé en trois parties :

La première est consacrée aux Fondements juridiques et manifestation du contrat Sino-Congolais, la deuxième partie est axée sur l'analyse de la coopération Sino-Congolaise : causes du freinage au développement de la RDC et en fin la troisième et dernière partie porte sur la coopération Sino-Congolaise : directives stratégiques pour le développement de la RDC et perspectives d'avenir

⁴ MUGHENDI Nzereka, *les théories de la coopération internationale et technique de négociation. Notes de cours destinées aux étudiants de L2 RI UNIKIS, 2013-2014, p.9*

⁵ M.C. Smouts, D. Battistella et P. Venesson, *dictionnaire des relations internationales, Paris : Dalloz, 2006, p.79*

2 FONDEMENT JURIDIQUE ET MANIFESTATION DU CONTRAT SINO-CONGOLAIS

Cette première partie, fait un brossage sur le bref aperçu historique sur le penchement de la Chine au continent Africain en général et en RDC en particulier. En suite, elle met au bénéfice des lecteurs quelques dispositions constitutionnelles sur la coopération en RDC, en fin, un accent est pointu sur le contenu des Accords de 2010 entre la RDC et la Chine.

2.1 BREF HISTORIQUE DU PENCHEMENT DE LA CHINE À L'AFRIQUE EN GÉNÉRAL ET À LA RDC EN PARTICULIER

L'intéressement de la Chine à l'Afrique en général et à la RDC en particulier a des racines dans la profondeur des âges et son retour récent sur le continent africain scelle bien entendu les retrouvailles autour de principes fondateurs qui tirent leur légitimité de l'histoire partagée. Ainsi comme l'a su bien identifier Mbaye cissé⁶ la légitimité chinoise en Afrique constitue le tremplin idéal pour asseoir la légitimité idéologique fruit de la présence indéfectible de la chine dans ce continent, comme porte drapeau du non alignement, pendant les luttes d'influences de la guerre froide.

Durant cette période, le combat mené au coude à coude avait placé la chine et l'Afrique sur un même pied et la chine a saisi l'occasion pour affirmer ce principes fondateur de la diplomatie, à savoir le respect mutuel, la non ingérence et la neutralité. Force est de constater que la Chine après avoir témoigné de sa solidarité à l'Egypte nassérienne au cours de son bras de fer avec coalition franco-britannique consécutif à la nationalisation de canal de suez en 1956, a profité de toutes tribunes internationales pour appeler à la décolonisation de l'Afrique, notamment au cours de la conférence de Belgrade de septembre 1961. Il est revenu au premier ministre, Chou En –Lai, figure emblématique de la révolution chinoise, surnommé « l'Africain » par certains milieux, de baliser les nouvelles voies de coopération sino-africaine. Entre 1963 et 1964, ce ministre chinois avait entrepris une tournée de trois durant les quels une dizaine de pays africains sont visités et son périple s'est terminé par la signature de nombreux accords et surtout par la perspective pour Pékin d'enrôler le maximum de pays africain dans le giron pour la bataille idéologique autour du concept de la « théorie des trois mondes » c'est dès lors que les pays en développés avaient chevillé leur politique étrangères autour de la division du monde en trois blocs distincts.

2.2 QUELQUES DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES RELATIVES A LA COOPERATION EN RDC

La constitution de la République Démocratique du Congo⁷ prévoit aux termes des articles 213, 214 et 215 les traités et les accords internationaux tout en stigmatisant que :

Article 213 : Le Président de la République négocie et ratifie les traités et accords internationaux. Le Gouvernement conclut les accords internationaux non soumis à ratification après délibération en conseil des ministres, Il en informe l'Assemblée Nationale et le Senat.

Article 214 : Les traités de paix, les traités de commerce, les traités et accords relatifs aux organisations internationales et aux règlements des conflits internationaux, ceux qui encagent les finances publiques, ceux qui modifient les dispositions législatives, ceux qui sont relatifs à l'Etat des personnes, ceux qui comportent échange et adjonction des territoire ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi. Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans l'accord du peuple congolais consulté par voie de referendum.

Article 215 : Les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont, dès leurs publications, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque traité ou accord, de son application par d'autres parties.

Au regard de ces articles, la RDC devra avoir les mécanismes de suivi de ses accords signés avec l'extérieur comme la Chine mais aussi à en faire ressortir des lois spécifiques en matière.

2.3 LES ACCORDS SINO-CONGOLAIS

Outre, la vision générale de la chine pour l'Afrique en général, Il faut noter que, les accords récents sino-congolais sont le fruit de différents convention ou clair des accords de coopération économique et technique signés entre les gouvernements

⁶ Mbayé Cissé *op cit* p 25

⁷ Constitution de la RDC du 18 février 2006

chinois et congolais, successivement en dates du 23 mars 2009, 5 janvier 2010, 24 juillet 2010, 11 août 2011, 22 décembre 2011 et 6 décembre 2012.

Face à ces accords, Julien Wagner les qualifie « de contrats imbattables »⁸, l'auteur commente et présente dans son livre l'essentiel du contrat sino congolais. Ce contrat stipule que : durant vingt cinq ans, la chine recevra 11 millions de tonnes cuivre 620 tonnes de cobalt et 372 tonnes d'or, en échange de quoi, deux entreprises d'Etat chinois, la china railway Engineering corporation (CREC) et Sinohydro (construction) construiront 3000 kilomètres de routes en RDC autant de voies ferrés, 31 hôpitaux, 145 centres de santé et 4 universités. Pendant l'exécution du contrat, les deux entreprises chinoises sont exonérées d'impôt en RDC pendant trente ans, et l'accord prévoit, sur 10 000 emplois à créer, l'embauche de 3000 chinois. Dans un premier temps, la totalité de recette de la production minière servira à rembourser le cout des travaux ; dans un second temps, les bénéfices seront repartis sur une base de tiers pour la Chine et d'un tiers pour le Congo Kinshasa.

Les accords de 2010, encore faut-il le préciser font suite de l'accord-cadre et accords sont conclus conformément aux stipulations de cet accord cadre ou le contrat-légal et réglementaire ainsi que toutes les modalités de conclusion et d'exécution des contrats entre les entreprises chinoises et la RDC. Le contrat- cadre entre les entreprises chinoises et la RDC est portée par le protocole d'accord du 17 décembre 2007. Il a été signé par le Congo, représenté par le ministre d'Etat, en charge des infrastructures, travaux publics et reconstruction, et le groupement des entreprises chinoises représenté par le président Directeur général de China Raiwaiy Engineering corporation, l'une des trois entreprises du groupement. Son objet est « la fixation des modalités de la coopération de financement pour le développement des infrastructures de première tranche en contre partie de l'exploitation des ressources naturelles de la RDC ». Son entrée en vigueur était fixée à la date de sa signature, soit le 17 Décembre 2007.⁹

A ce chapitre, Emile BONGELI YEKELO WA ATO¹⁰ a fixé l'opinion sur l'effectivité de ce contrat en signifiant que le dit contrat est signé entre les entreprises de deux Etats à savoir la GECAMINES (Générale des Carrières et des Mines) de la RDC et le consortium des entreprises chinoises. Il s'agit là du troc de cuivre, cobalt et or bien entendu des richesses épuisables et non renouvelables contre infrastructures. Déjà au départ ce genre de contrat pêche par les règles internationales en la matière.

3 LA COOPÉRATION ENTRE LA CHINE ET LA RDC : CAUSES DU FREINAGE AU DÉVELOPPEMENT DE LA RDC

Dans cette deuxième partie, il est question d'identifier les causes qui sont à la base de dysfonction de la fonction manifeste de la coopération Sino-Congolaise, qui est l'aide au développement pour permettre à la RDC d'atteindre son émergence. Ainsi au premier point fait une analyse sur la nature de la coopération Sino-Congolaise, au deuxième point est axée sur le plan politique, le troisième met un accent sur le plan économique et le dernier point parachève sur le plan culturel.

3.1 APERÇU GÉNÉRALE SUR LA COOPÉRATION SINO-CONGOLAISE

Comme susmentionnée, il s'agit la de la coopération économique¹¹ Sino-congolaise qui s'établit dans un jeu de gagnant-gagnant : matières premières contre les infrastructures. Des le départ, ce genre de coopération est tributaire au sous développement de la RDC, car les besoins réels et durables pour le processus de développement ce pays ne sont pas identifiés et n'en au rendez vous. Notons entre autres les aléas ou les pesanteurs de ces accords Leonel: l'absence de transfert de technologie, d'où la dépendance technologique du Congo vis-à-vis de Chine, jadis le cas est similaire de la coopération asymétrique entre le Congo et les pays du Nord. L'exigence de la clause de transfert de technologie dans les contrats bilatéraux de coopération avec les pays développés et les pays émergent devient un impératif de développement du Congo.

⁸ Julien Wagner, *CHINE AFRIQUE le Grand Pillage*, EYROLLES, Paris, 2014 p 23

⁹ [www.leganet.cd/.../D contrats KABENGE](http://www.leganet.cd/.../D%20contrats%20KABENGE). Dounia, *quelque considération juridique sur le deal Sino- Congolais*. Consulté le 23 Janvier 2017 à kisangani.

¹⁰ Emile BONGELI YEKELO WA ATO, *la Mondialisation, l'Occident et le Congo –Kinshasa*, Harmattan RDC, KINSHASA, p144

¹¹ [http://www.wikipedia.org/fr.africatime.com/congo/.../coopération-/...](http://www.wikipedia.org/fr.africatime.com/congo/.../coop%C3%A9ration-/) consulté le 03 novembre 2016 à 15h00.

3.2 ANALYSE DES CONTRATS SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

En partant de cette coopération économique Sino-Congolaise¹² qui est basé dans un jeu gagnant-gagnant la Chine est plus avantageuse par rapport à la République Démocratique du Congo parce que les ressources de la République Démocratique du Congo ne sont pas transformées au pays, La Chine exploite les minerais dans le sol congolais plus rapide d'une manière d'encenseur mais ils construisent les infrastructures attendues par cette coopération lente d'une manière d'escalier. Sur le plan social, l'implication financière des Chinois dans la remise sur pied des infrastructures congolaises peut traduire une opportunité sans précédent pour le développement de la RDC, alors que les ressources naturelles de la RDC ; diamant, or, plomb, uranium, cuivre, cobalt, alimentent la convoitise des autres Etats, d'où les erratiques et la recrudescence des armées rebelles, facteur premier de la promiscuité socio économique du pays. Néanmoins les contrats Sino-Congolais permettent leur exploitation par la Chine. Alors que les effets palpables sur les vécus quotidiens des congolais ne connaissent pas aucune progression sur le plan humanitaire d'où Ces accords restent une menace pour les enjeux socio-économique de la RDC

Depuis des décennies, la ruée de l'or dans l'Est de la République Démocratique du Congo ne profite ni à l'Etat ni aux populations locales. A en croire Global Witness qui a répondu public, mardi 05 juillet, son rapport intitulé « la rivière d'or », c'est une société Chinoise de dragage dénommé *Kun Hun Mining*, implantée en septembre 2014 à Shabunda, dans le Sud-Kivu, qui a tiré ces dernières années la majeure partie des bénéfices de l'exploitation aurifère illégale dans cette partie du territoire congolais.

Dès son arrivée, « Kun Hun Mining » a installé quatre dragues semi-industrielles mécanisées sur la rivière Ulindi, rapporte l'ONG Britannique. Avec des techniciens chinois à bord, les dragues de 25 mètres de long creusé le lit de la rivière, ramenant à la surface les sédiments d'or alluvionnaire via une chaîne à godets comprenant jusqu'à 60 godets de fer, dont chacun extrait du lit de la rivière du sable contenant de l'or.

La République Démocratique du Congo a bénéficié d'un accord prêt de 2.5 millions des dollars américains, dont le protocole a été signé au ministère des affaires extérieures et de la coopération internationale entre le Ministre d'Etat chargé de ce ministère et l'ambassadeur de la Chine à poste à Kinshasa la Chine est toujours avantageux par rapport à la République Démocratique du Congo d'après le Ministre congolais chargé de secteur des infrastructures, à savoir celui de transport, est primordial¹³. C'est vers le Ministre congolais que devrait aller à l'aide octroyée par la Chine car, l'absence des routes, des raisons ferroviaires, et de télécommunication peuvent causer des sérieux goulots d'étranglement, a-t-il ajouté. La République Démocratique du Congo apprécie hautement le geste posé, a fait remarqué le Ministre d'Etat chargé des affaires étrangères et de la coopération internationale, relevant que « c'est un prélude à des réalisations de grandes envergures auxquelles nous sommes en train de réfléchir avec la partie chinoise ». La République Démocratique du Congo espère avoir « dans une perspective d'avenir, une entente avec la Chine sur le plan international qui sera nécessaire pour l'accomplissement des actions gouvernementales, pour la bonne marche des affaires du monde » a déclaré le Ministre d'Etat congolais. L'ambassadeur chinois a promis de faire « tout pour mener à bien cette coopération mais, sur tout dans le domaine économique et commercial ». L'aide de la Chine est à s'inscrire dans le contexte de reprise de la coopération bilatérale ou multilatérale entre la République Démocratique du Congo et ses différents partenaires au développement, a écrit l'agence Chine presse.

L'ambassadeur de Chine à Kinshasa a procédé à N'sele, commune urbano-rurale de Kinshasa, à une cinquantaine de Kilomètres du centre ville, au lacement du projet agricole « vulgarisation des cultures pluviales », fruit de la coopération économique et technique entre la Chine et la République Démocratique du Congo, par la pose de la première pierre de bâtiment devant abriter les divers services du projet. C'est en présence du Directeur de cabinet et représentant du Chef d'Etat Joseph Kabila et des représentants du ministère de l'agriculture. Ce projet agricole, le deuxième après celui de riziculture à travers différentes provinces du pays, qui a été arrêté à la suite des guerres, pour ne continuer de fonctionner, qu'à Kinshasa dans la commune de Ndjili, vient ainsi renforcer la coopération économique et technique entre les deux pays dans le domaine de l'agriculture. Justifiant son importance, l'ambassadeur chinois a utilisé un adage chinois qui dit : « que le plus grand problème du monde est celui de manger, ajoutant que depuis 1949, le gouvernement chinois s'est employé à mettre fin à ce problème et a réussi dans ce secteur¹⁴.

¹² www.jeuneafrique.com/.../rd-congo, consulté le 03 mai 2016 à 16h45.

¹³ <http://www.wikipedia.cd> « origine d'aide étrangère au développement » consulté le 04 mai 2016 à 16h43.

¹⁴ <http://www.wikipedia.com/projetchinecongo/.../developpement-CD...> consulté le 03 mai 2016 à 20h00.

La République Démocratique du Congo, grand pays africain avec des potentialités naturelles et humaines, est prédisposée à bel avenir. C'est donc pour apporter son soutien à ce grand pays que la Chine voudrait, à travers ce projet, apprendre aux congolais comment elle a réussi à vaincre le problème jadis crucial du manger. Le diplomate chinois a relevé qu'il se tiendrait à Béijing, la capitale chinoise, le sommet du forum de coopération sino-africaine auquel il aimerait voir participer le président congolais. Pour cette phase de son démarrage il est question de la construction d'une zone de vie comprenant les habitations des experts chinois, des bureaux, cuisines, ateliers de mécaniciens et de traitement de graine sur une superficie de 1886 m², ainsi qu'une zone de vulgarisation de 50 hectares des champs devant recevoir les cultures telles que les maïs, le soja, le légume etc. Pour sa part, le Directeur de cabinet du Chef de l'Etat a indiqué dans son livre d'or du projet, que le projet « vulgarisation des cultures pluviales » était la consécration de la coopération sino-congolaise en plan économique et technique. Il emploie 16 experts chinois et une trentaine des congolais. Concrètement, ces accords miniers devraient permettre au gouvernement Congolais de réaliser une fois pour toutes ses promesses ; investir dans cinq secteurs fondamentaux, soit les infrastructures, l'énergie, l'éducation, l'accès à l'eau et la santé.

3.3 ANALYSE SUR LE PLAN POLITIQUE

La gestion de la dépendance de la Chine envers les matières premières de la République Démocratique du Congo pour soutenir sa forte croissance constitue le défi majeur de son offensive politico-diplomatique. Pour ce faire, elle met le paquet pour éviter l'asphyxie dans cette situation de dépendance et de vulnérabilité, elle devient le terrain prioritaire des initiatives politico-diplomatique de la Chine¹⁵.

Les enjeux géopolitiques autres fois engendrés par les acteurs de l'ouest s'en retrouvent bouleversés. Alors que les accords ratifiés par la Chine et la RDC représentent les plus grands investissements accordés en Afrique par la Chine. L'arrivée de l'Acteur Asiatique traduit une reformulation des règles de jeu, une nouvelle configuration de la compétitivité globale s'annonce.

Bien plus, en République Démocratique du Congo où la « culture de l'aumône » semble prédominante dans les politiques officielles de développement, la Chine est le bon samaritain qui donne sans compter. Elle pratique de ce fait une politique de pénétration qui la conduit à être proche de routes qui mènent aux réserves minières. En réalité la République Populaire de Chine est plus visible sur le plan économique que sur le plan politique.

Le 19 avril 2012, l'ambassadeur de Chine et le Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo ont échangé sur le renforcement de relation de coopération amicale entre les deux pays. Madame la conseillère de l'ambassade de Chine était présente à cette occasion.

Le 12 janvier 2011, le vice-premier Ministre chinois à visite en République Démocratique du Congo, a hautement apprécié le dynamisme remarquable des relations sino-congolaises marquées par une confiance politique mutuelle croissante et une coopération sans cesse élargie et fondeuse dans différents domaines. Tout en affirmant que la République Démocratique du Congo est devenue un des partenaires importants de la Chine en Afrique, il a rappelé que la Chine et la République Démocratique du Congo sont deux pays en voie de développement avec une forte complémentarité économique et un grand potentiel pour la coopération et que le renforcement de la coopération est l'aspiration commune de deux peuples. Il a souligné que la Chine entend poursuivre ses efforts ensemble avec la République Démocratique du Congo pour renforcer la coordination et la coopération sur les questions d'intérêt majeur de chacun, afin de porter à des nouveaux palais les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays. Faisant l'éloge du développement fleurissant de la coopération économique et commerciale sino-congolaise, le vice premier ministre chinois a affirmé que l'avancement rapide des projets de coopération dans le domaine des ressources et d'infrastructures a amélioré le niveau de coopération pratique entre les deux pays et que la Chine en est satisfaite.

3.4 ANALYSE SUR LE PLAN CULTUREL

Le Président congolais a exprimé l'espoir que l'enseignement de la langue chinoise serait renforcé dans son pays avec l'aide de la Chine, pour mieux promouvoir la coopération sino-congolaise¹⁶.

¹⁵ « Le pays émergents », disponible sur [www.wikipedia.org/pays émergents](http://www.wikipedia.org/pays%20%C3%A9mergents), consulté le 13 mai 2016 à 8h55.

¹⁶ HUGO, P, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, éd. Armand Colin, 2006, p.62.

A l'occasion de la publication du livre blanc sur le développement pacifique de la Chine par le bureau de l'information du conseil des affaires d'Etat de la Chine, l'ambassadeur de la Chine en République Démocratique du Congo a rédigé un article intitulé « la Chine suit fermement la voie de développement pacifique » en retraçant le parcours de la Chine dans la création de sa voie de développement et en exposant ses principaux objectifs de sa politique extérieure, le livre blanc souligne que le développement pacifique est pour la Chine un choix logique déterminé par l'histoire et qu'il revêt une importante signification pour le reste du monde. Pour la Chine, c'est un choix adapté au courant du monde, un choix accommodé à ses propres conditions, un choix inspiré des expériences du développement des autres pays, un choix stratégique à long terme qui a été adapté à la suite de la longue recherche et de difficiles épreuves de la pratique. C'est un engagement solennel de la Chine au monde. Le monde actuel est en évolution rapide, en changement majeur et à transformation profonde. La Chine d'aujourd'hui est à pleine et forte mutation. Les relations entre la Chine et le reste du monde tournent également vers une nouvelle page historique. La Chine a choisi le développement pacifique et la coopération mutuellement profitable comme la voie essentielle dans la modernisation du pays, dans la pacification aux affaires internationales et de la gestion des relations internationales. En suivant la voie de développement pacifique, la Chine défend la paix mondiale pour réaliser son développement et apporter en même temps une contribution plus importante à la paix mondiale par son développement. Cette voie mène vers un développement scientifique, indépendant, ouvert, pacifique, coopératif et commun. Cette voie invoque 5000 ans de civilisation chinoise et de 100 ans d'humiliation d'habitants son histoire moderne. Cette voie est créée par d'inlassables efforts de recherches et de pratiques au cours de 60 ans après la fondation de la nouvelle Chine et particulièrement durant les 3 dernières décennies depuis l'introduction de la pratique de réforme et d'ouverture sur l'extérieur. Cette voie est dictée par la propre condition de la Chine en tant que plus grand pays en voie de développement du monde. Cette voie est à l'image de l'évolution de notre monde pour la promotion de la paix, du développement et de la coopération est devenu désormais un courant irréversible. Cette voie est un choix stratégique pour la modernisation de la Chine et pour la prospérité de son peuple. Cette voie est incontournable pour la Chine afin d'apporter plus importante contribution à l'avènement d'un monde harmonieux de paix durable et de prospérité partagée.

4 LA COOPÉRATION SINO-CONGOLAISE : DIRECTIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RDC

Cette dernière partie comporte 3 points essentiels suivants : le premier point analyse la RDC face à ses problèmes de développement, le deuxième point traite les stratégies pour une coopération avantageuse à la RDC, et en fin, au troisième point, scrute sur le type de coopération favorable pour le développement de la RDC.

4.1 LA RDC FACE A SES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT

Sylvia DELANNOY¹⁷ estime que, l'émergence peut se faire grâce à la mondialisation et retient les éléments ci-dessous comme facteurs de l'émergence d'un Etat la démographie, la richesse de sol et de sous-sol et afin l'influence régionale. De ce fait, la RDC étant inscrit dans le programme de l'émergence à l'horizon 2030, a l'avantage de devenir le géant de l'Afrique grâce aux atouts qu'elle possède, par contre, elle présente plutôt les indicateurs d'un pays pauvre. Placée au 176 sur 188 Etats enquêtés par rapport à leur indice de développement humain¹⁸, la RDC est un Etat à revenu très faible, dont le peuple vive à deçà d'un dollar par jour et dont l'indice de la pauvreté était en 2005-2009 de 71.3 %, 2010-2012 63.4%, 2015 60% et cible OMD 40 % selon l'enquête 1-2-3 menée par INSS en 2012 et le budget erratique et relativement faible du pays pendant plusieurs décennies et il est en dégringolade totale et dont l'évolution est en dents de scie.

Face à ce tableau sombre sur le plan socio-économique du pays, l'urgent besoin pour la RDC de procéder à la reconstruction des ses infrastructures valide certainement la nécessité de tels accords. Cela dit, ces ententes s'avèrent, en fin de compte, être néfastes autant pour le secteur minier que pour les infrastructures du Congo.

En provision de ce macabre économie, la coopération¹⁹ sud-sud de la République Démocratique du Congo doit avoir comme alternative au modèle de développement post colonial ayant présidé au ressort économique depuis les indépendances jusqu'aux premières répercussions de la mondialisation. Ce modèle relatif à l'industrialisation du pays pour ainsi diversifier des économies du pays. Car d'une manière globale, l'image que donne la RDC d'elle même, à tort ou à raison, est celle d'un Etat

¹⁷ Sylvia DELANNOY, *géopolitique des Pays émergents, ils changent le monde*, PUF, Paris, 2012, P.37

¹⁸ *Rapport sur le développement humain du programme des Nations Unies pour le développement*, New York, 2015

¹⁹ *Mémoire online : La coopération Sud-sud : une nouvelle ère dans la coopération internationale*, Paris, éd. Alfred Ndjadje 2009, p.188.

incapable de s'affranchir de la tutelle des ex colonisations pour sa sécurité, son économie... d'un pays dépourvu de ressources humaines endogènes, d'une nation organiquement sous perfusion de l'aide internationale et des organisations anciennes, d'un Etat de boussole idéologiquement depuis la fin de la guerre froide, et enfin, d'un pays enlisé dans les conflits frontaliers, ethniques, confessionnels, générateurs de déplacement massif des populations, source de migration indésirables à travers le monde, hors s'elle exploitait leurs propres ressources naturelles de manière responsable, pourra les amener au développement et toutes ces situations graves ne pourront pas leur arriver et ces richesses pourraient servir à l'industrialisation et diversification de l'économie du Pays.

4.2 LES STRATEGIES POUR UNE COOPERATION AVANTAGEUSE A LA RDC

Il est bien clair que les accords bilatéraux conclus dans le cadre de la coopération sino-congolaise définissent les avantages de chaque partie. D'une part, la Chine s'engage à fournir l'équipement nécessaire pour honorer sa responsabilité à la construction des infrastructures, de l'autre part la République Démocratique du Congo dispose des ressources dont elle dispose pour remplir sa part au contrat.

Pour que les deux parties arrivent à se déclarer satisfaites par les clauses des accords qu'elles concluent, il importe que la question soit soulevée sur la gestion des termes des accords. Par rapport aux niveaux de développement, le constat est que la Chine est plus développée que la République Démocratique du Congo. Par conséquent, les modalités de gestion diffèrent également. Si d'un côté, la République Démocratique du Congo, pays sous-développé, va développer les mécanismes de la mégestion de l'aide qu'elle reçoit, par conséquent elle ne va fournir que des matières premières ou brutes, de l'autre côté, la Chine, pays plus développé que la République Démocratique du Congo, bien que les deux Etats sous-développés, développera plutôt les mécanismes de la bonne gestion de ressources qu'elle reçoit, de la coopération sino-congolaise.

Dans ce point de vue, il apparaît que la compréhension des accords est irrégulière. Car la Chine en profite plus que la République Démocratique du Congo dont les experts ou personnalités se présentent à la table des négociations en position de faiblesse, n'ayant pas les forces d'influence la partie interlocutrice. Par contre, cette dernière force ayant disposé de tous les aboutis, maîtrisé les termes des accords se présente en position de force et influence les accords.

C'est pourquoi, même ayant bénéficié des facilités des accords, la République Démocratique du Congo n'avance toujours pas au regard des contenus d'accords. Elle apparaît soit stagnante, soit régressive. Ce qui pousse à se poser des questions sur le sens des accords, parce que le peuple qui aurait dû être le plus grand bénéficiaire de l'accord, ne fait que s'en plaindre comme avant, pendant et après l'accord.

Comme nous l'avons décrit dans les lignes qui précèdent, les perspectives de la coopération sino-congolaise pour la République Démocratique du Congo n'augmentent pas un bon avenir pour ce pays car la mégestion est devenue une règle de conduite en République Démocratique du Congo. C'est depuis plusieurs années que la coopération sino-congolaise existe et fonctionne. Curieusement les fruits de la coopération n'ont jamais été goûtés par les populations pour lesquelles les accords ont été signés. Pour cela, les populations ont conscience que les accords ne profitent qu'à leurs auteurs en l'occurrence les autorités représentées par les experts souvent désignés parmi les proches.

Dans ce genre d'esprit ou on privilégie les proches ou les connaissances avec l'idée de l'opération retour et on sacrifie les compétences qui auraient dû ramener les dividendes de l'accord ou de la coopération au niveau de destinataires que sont les populations congolaises, les perspectives de la coopération sino congolaise demeurent hypothétiques à notre humble avis.

Par conséquent, toutes les ressources potentielles de la République Démocratique du Congo sont alléchantes vis-à-vis des étrangers et que les experts anglais vont continuer à se faire rouler dans la boue par les chinois, nous ne pouvons encore noter des bonnes perspectives pour ce pays. Ces dernières sont plutôt sombres pour l'ensemble de notre peuple, et probablement prometteuses pour les autorités congolaises qui obstinent à négocier de nouveaux accords. Or, l'avenir d'un pays ne dépend pas non seulement des dirigeants, mais aussi et surtout des populations qui se prennent en charge en de courant et prenant leur destin en main.

Dans l'hypothèse que la République Démocratique du Congo ne soit que dilapidé les retombées de l'accord, au lieu de les rentabiliser, les perspectives s'estompent et la méfiance gagne les populations actives. Néanmoins il serait plus que temps pour la République Démocratique du Congo de se réorganiser pour penser d'abord et absolument à l'intérêt général.

Il est tout à fait irréaliste voire utopique de penser le contrat sino-congolais est tributaire à l'émergence de la RDC et cela pour la simple raison que, ce genre des pratiques commerciales de troc révolues et interdites, conditionne la république démocratique du Congo à la dépendance totale des produits que veulent les peuples congolais.

4.3 QUEL GENRE DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RDC ?

L'économiste Arthur Lewis a écrit « tout le monde est développable » et de son point de vue, le développement doit être préparé, entrepris et maintenu par les processus bien peaufinés par les acteurs divers de la nation ou société en quête de développement. C'est dans cette optique que la RDC disposant sans conteste des immenses potentialités, doit en faire son point départ de développement car la République Démocratique du Congo est le deuxième pays en Afrique en termes de superficie, elle dispose des quatrièmes réserves mondiales de cuivre et des premières pour le cobalt, première en massif forestier en Afrique, le deuxième au monde après l'Amazonie, 50% du potentiel mondial hydroélectrique soit 110000 mégawatts et avec une population de plus de 70 millions d'habitants²⁰

La RDC doit penser à un type de contrat basé sur la dynamique de transfert des technologies avec les pays émergents. Ce genre des contrats, peuvent lui permettre d'acquérir son propre expertise, avec lequel elle n'aura plus besoin d'un partenaire étranger, des mains d'œuvre ou encore de l'expertise étrangère, afin de signer des contrats sur l'exploitation de ses ressources. Ainsi, elle sera en mesure d'exploiter et d'extraire seule ses ressources naturelles, et sera capable de présenter sur le marché de négociation, les produits prêts à transformer au lieu de signer les contrats sur les richesses potentielles qu'elle-même ne sais estimer et qu'elle ne maîtrise peut être pas la quantité, moins encore la qualité par manque de l'expertise et des technologies.

En outre, la RDC doit éviter de signer les contrats auxquels elle concède des garanties qui dépassent de loin les services qu'elle attend au près d'un partenaire. Cet élément constitue l'un des facteurs qui ont fait qu'elle soit perdante dans ces accords. Etant donné que la Chine détenait (pris en gage) les carrés miniers des grandes valeurs, plus que même les services qu'elle devrait rendre à la RDC, elle ne voyait aucune contrainte au cas de non respect de ses engagements.

5 CONCLUSION

Cet article a traité de la coopération Sud-sud comme stratégie et/ou astuce pour le développement de l'Afrique. Analyse de la coopération sino-congolaise. Elle a soulevé comme problématique le fait que la plupart des pays africains bénéficiaires de la coopération Sud-sud, manquent non seulement des stratégies pour le développement de l'Afrique mais aussi et surtout en bénéficient différemment. Tout d'abord, on note pour cette coopération Sino-Congolaises que la Chine profite beaucoup plus de ces accords que la RDC, alors que l'accès privilégié de la Chine aux ressources minières congolaises s'estime entre 39,7 et 83, 6 milliards de dollars, la somme prêtée par la Chine au gouvernement Congolais pour financer la reconstruction des routes et des chemins de fer se situe autour de 6,5 milliards de dollars. L'entente signée par la Chine et le Congo ne s'avère donc pas à être une situation « gagnant-gagnant ». De plus, dans l'empressement d'obtenir les accords, le gouvernement Congolais a accepté d'offrir des garanties de trop grande envergure ; ce qui, au détriment de la RDC, a permis aux Chinois de se couvrir contre tout risques politique ou économique. Finalement, la Chine a obtenu des exemptions fiscales et douanières excessives, l'Etat Congolais ne sera donc pas en mesure de générer des recettes permettant l'entretien des infrastructures et de payer le cout des services publics. Même avec des nouvelles infrastructures et de nouveaux services sociaux, l'Etat congolais ne sera pas en mesure d'assurer leur bon fonctionnement à l'aide d'un financement fiscal généré par l'exploitation minière chinoise. Ainsi, l'Etat Congolais se retrouve affaibli plutôt que renforcé.

En effet comme nous venons de démontrer, l'impact de la coopération sino-congolaise ne serait bénéfiques au processus de développement que si et seulement si les dividendes de cette coopération sont bien gérées et bien orientés sur le plan politique, social et économique. Suite. Ainsi la RDC doit revoir les contrats en les orientant primordialement vers le transfert des technologies. C'est par la suite qu'elle pourra voir dans la mesure de possible, les échanges des matières manufacturées voir transformés et mises sur les marchés. Au cas contraire, la RDC ne serait jamais bénéficiaire de ces contrats qui présentent de multiple problème pour elle ; l'inégalité des revenus générés par les accords, l'immunisation politico-économique de la Chine et ses exemptions fiscales, tous ces problèmes font de ces accords un contrat où seule la Chine se retrouve réellement bénéficiaire. Ainsi, la RDC face à son interaction avec la Chine, devrait revêtir des stratégies adéquates par les biais de la diplomatie économique pour la permettre de tirer réellement profit de la présence chinoise au service de leur développement.

²⁰ Ces statistiques sont tirés de livre de Matata Ponyo Mapon, intitulé *POUR UN CONGO EMERGENT*, éditions Privé, Stockholm, 2015 p 29

REFERENCES

- [1] ANDRE LIEBICH, 1985, *Le libéralisme classique* Québec : Presses de l'Université du Québec.
- [2] Blaise Sary Ngoy, la politique étrangère de Joseph Kabila Les politique étrangères des Etats menacés de décompositions, harmattan, Paris, 2014.
- [3] BOUDIEU, P., 1972, *L'aide de la Belgique aux pays sous-développés*, Paris, Ed. vie ouvrière
- [4] BOUNGOU Bazika, 2009, *Les relations économiques de la chine avec la République du Congo*, CRAPE Brazzaville.
- [5] HUGO, P, 2006, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, éd. Armand Colin.
- [6] TOMBE Kabiena, 1998, « *repenser l'Etat et favoriser le développement communauté* », in paix et démocratie en RDC, n°2, Kinshasa.
- [7] Julien WAGNER, 2014, CHINE AFRIQUE le Grand Pillage, EYROLLES, Paris.
- [8] Emile BONGELI YEKELO WA ATO, 2011, la Mondialisation, l'Occident et le Congo –Kinshasa, Harmattan RDC, KINSHASA.
- [9] Rapport sur le développement humain du programme des Nations Unies pour le développement, New York, 2015.
- [10] Sylvia DELANNOY, géopolitique des Pays émergents, ils changent le monde, PUF, Paris, 2012
- [11] Matata Ponyo Mapon, 2015, POUR UN CONGO EMERGENT, éditions Privé, Stockholm.
- [12] MUGHENDI Nzereka, 2013-2014, les théories de la coopération internationale et technique de négociation. Notes de cours destinées aux étudiants de L2 RI UNIKIS.
- [13] Smouts M.C, Battistella, D et.Venesson, P, 2006, dictionnaire des relations internationales, Paris : Dalloz.
- [14] ESISO Asia Amani, 2012, Manuel de méthodologie de recherche en sciences sociales. IRSA, Université de Kisangani,
- [15] Constitution de la RDC du 18/02/2006.
- [16] Commandant MBAYE Cissé, l'affirmation d'une stratégie de puissance : la politique africaine de la chine, fondements et manifestations de la politique africaine de la chine, perspectives sino-africaine, cassette Paris France 2007 disponible en ligne sur www.diploweb.com,
- [17] *Impact de la mondialisation au développement des Etats Africains. Cas de la RD Congo. Disponible en ligne sur www.diplowed.com*